

CENTRE SOCIAL DE VILLARS

5 rue du Marthourey

42390 VILLARS

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée Générale de l'association CENTRE SOCIAL DE VILLARS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE SOCIAL DE VILLARS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06, exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association perçoit de nombreuses prestations et subventions de fonctionnement. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, à revoir les calculs effectués par l'association, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de moral et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne, le 20 mai 2026

Pour AXENS AUDIT
Commissaire aux comptes



Benoît PERIN

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	15 790	15 790				
	Installations techniques Matériel et outillage	85 370	67 756	17 615	24 292	6 678	27.49
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
Total I		101 160	83 545	17 615	24 292	6 678	27.49
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	73 351		73 351	92 456	19 104	20.66
	Valeurs mobilières de placement	101 659		101 659	100 015	1 644	1.64
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	168 328		168 328	137 780	30 548	22.17
	Charges constatées d'avance (2)	1 002		1 002	4 963	3 960	79.81
Total II		344 340		344 340	335 213	9 127	2.72
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		445 500	83 545	361 954	359 505	2 449	0.68

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	46 188	46 188		
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	213 830	212 197	1 633	0.77
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	6 486	1 633	4 853	297.14
	Situation nette (sous total)	266 504	260 018	6 486	2.49
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	9 188	13 188	4 000	30.33
	Provisions réglementées				
	Total I	275 691	273 206	2 486	0.91
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés	10 015	7 787	2 228	28.62
	Total II	10 015	7 787	2 228	28.62
	Provisions pour risques				
DETTE (I)	Provisions pour charges	13 013	13 716	703	5.13
	Total III	13 013	13 716	703	5.13
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
DETTES (1)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	11 222	14 009	2 786	19.89
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	44 091	31 787	12 304	38.71
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	226	8 400	8 173	97.31
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	7 695	10 602	2 907	27.42
	Total IV	63 235	64 797	1 562	2.41
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		361 954	359 505	2 449	0.68

(1) Dont à plus d'un an
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

55 540 54 195



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	10 607	10 754	147	1.36
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	253 883	253 755	128	0.05
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	312 385	303 111	9 274	3.06
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	450		450	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	703	11 473	10 770	93.87
Utilisations des fonds dédiés	7 787	11 787	4 000	33.93
Autres produits	1 900		1 900	
Total I	587 715	590 879	3 164	0.54
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	209 870	217 363	7 494	3.45
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4 932	4 769	163	3.42
Salaires et traitements	271 789	272 791	1 002	0.37
Charges sociales	79 134	74 396	4 737	6.37
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 236	7 599	363	4.78
Dotations aux provisions		1 141	1 141	100.00
Reports en fonds dédiés	10 015	7 787	2 228	28.62
Autres charges	2 563	1 205	1 359	112.77
Total II	585 538	587 051	1 513	0.26
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	2 177	3 828	1 651	43.14

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	4 657	4 166	491	11.78
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	4 657	4 166	491	11.78
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	4 657	4 166	491	11.78
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	6 834	7 994	1 160	14.52
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		6 853	6 853	100.00
Sur opérations en capital		4 029	4 029	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V		10 881	10 881	100.00
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		17 008	17 008	100.00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI		17 008	17 008	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		6 127	6 127	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	348	234	114	48.72
Total des produits (I+III+V)	592 372	605 927	13 554	2.24
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	585 886	604 294	18 407	3.05
5. EXCEDENT OU DEFICIT	6 486	1 633	4 853	297.14



EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	94 131		74 660		19 471	26.08
Bénévolat	28 939		30 958		2 019	6.52
TOTAL	123 070		105 619		17 452	16.52
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	94 131		74 660		19 471	26.08
Prestations en nature						
Personnel bénévole	28 939		30 958		2 019	6.52
TOTAL	123 070		105 619		17 452	16.52



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Description de l'objet social :

Le centre social de Villars est une association, foyer d'initiatives porté par les habitants associés, appuyé par des professionnels afin de définir et mettre en oeuvre un projet de développement social, sanitaire, culturel et éducatif pour l'ensemble de la population du quartier.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 361 954.49 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 587 715.09 Euros et dégageant un excédent de 6 485.80 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

RAS

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

RAS

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

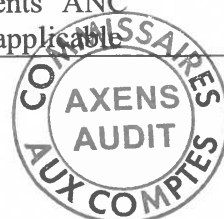
Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements ANC 2014-03, ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et du règlement ANC 2023-03, qui modifie notamment le règlement ANC 2018-06 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif afin de tenir compte des évolutions introduites par le règlement ANC 2022-06.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

L'exercice est le premier d'application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce règlement modifie les modèles des états financiers ainsi que certaines méthodes comptables, notamment la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des transferts de charges.

Les changements de présentation et, le cas échéant, de méthode, ont été appliqués conformément aux dispositions du règlement. Les informations comparatives ont été adaptées lorsqu'il était nécessaire afin d'en permettre la comparabilité.

Informations générales complémentaires

RAS

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements des constructions	15 790		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	39 879		558
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 933		
TOTAL	100 602		558
TOTAL GENERAL	100 602		558

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements constr.			15 790	15 790
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			40 437	40 437
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			44 933	44 933
TOTAL			101 160	101 160
TOTAL GENERAL			101 160	101 160

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.		15 790			15 790
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		17 577	6 631		24 208
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		42 943	605		43 548
TOTAL		76 310	7 236		83 545
TOTAL GENERAL		76 310	7 236		83 545
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 631				
Matériel de bureau informatique mobilier	605				
TOTAL	7 236				
TOTAL GENERAL	7 236				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	46 188				46 188
Report à nouveau	212 197	1 633			213 830
Excédent ou déficit de l'exercice	1 633	1 633-	6 486		6 486
Situation nette	260 018		6 486	0	266 504
Subventions d'investissement	13 188			4 000	9 188
TOTAL I	273 206		6 486	4 000	275 691



ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	7 787	10 015	7 787			10 015	
AURACS PROJ ALIM 2024	7 787		7 787				
AURACS PROJ ALIM 2025		7 787				7 787	
CONF FI PROJ AIDANTS		2 228				2 228	
TOTAL	7 787	10 015	7 787			10 015	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	13 716		13 716		
Autres provisions pour risques et charges		13 716	703		13 013
TOTAL	13 716	13 716	14 419		13 013
TOTAL GENERAL	13 716	13 716	14 419		13 013
Dont dotations et reprises d'exploitation			703		

Hypothèses retenues pour le calcul de la provision retraite :

- augmentation annuelle des salaires : 3%
- départ 64 ans
- taux de rotation 0%
- taux de charges patronales : 36% pour catégorie non cadres, 42% pour catégorie cadres

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Divers état et autres collectivités publiques	73 351	73 351	
Charges constatées d'avance	1 002	1 002	
TOTAL	74 353	74 353	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	11 222	11 222		
Personnel et comptes rattachés	23 577	23 577		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 798	15 798		
Autres impôts taxes et assimilés	4 716	4 716		
Autres dettes	226	226		
Produits constatés d'avance	7 695	7 695		
TOTAL	63 235	63 235		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
matériel d'activités	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels bureau - informatique	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	73 351
Valeurs mobilières de placement	1 644
Total	74 995

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 091
Dettes fiscales et sociales	28 166
Total	31 257

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 002
Total	1 002
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	7 695
Total	7 695

Subventions d'équipement

Aucune nouvelle subvention d'investissement n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2025.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
CONCOURS PUBLICS ETAT	11 496
CONCOURS PUBLICS CAF	187 535
SUBVENTIONS ETAT	11 340
SUBVENTIONS DEPARTEMENT	26 170
SUBVENTIONS COMMUNES	56 143
SUBVENTIONS CAF	15 700
Total	308 384

Rémunération des dirigeants

Les principaux cadres dirigeants s'entendent du Président, du Trésorier, du Secrétaire de l'Association. Ces personnes exercent toutes bénévolement leur fonction. Il ne leur est pas attribué de rémunération.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	7
Total	8

Valorisation des contributions volontaires

Les éléments supplétifs correspondent aux montants indiqués par la commune de Villars au titre du contrat enfance 2025 pour la mise à disposition des locaux et de personnel. Ils s'élèvent à 94 131 euros.

Les heures de bénévolat ont été valorisées.

Elle s'élèvent à 2214 heures, valorisées au SMIC horaire de 11.88€ majoré d'un taux de charges de 10% soit 28 938 €

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3729 euros

